

1.91 La politique d'utilisation durable des ressources forestières au Suriname

RAPPELANT que les forêts tropicales pluviales primaires disparaissent rapidement dans le monde entier et que plus de 60 pour cent de ces forêts ont déjà disparu avec toutes les conséquences graves que cela suppose pour la conservation de la diversité biologique et la stabilité du climat;

RAPPELANT qu'au niveau mondial, l'exploitation non durable à grande échelle de ces ressources est en progression;

RECONNAISSANT que le Suriname est encore couvert à 90 pour cent par des forêts tropicales pluviales primaires, pourcentage le plus élevé au monde de couverture forestière pluviale;

CONSIDÉRANT que ces ressources pourraient avoir un énorme potentiel économique si elles étaient utilisées de façon durable, comme le démontrait récemment l'étude de la Banque mondiale sur la richesse des nations d'après leurs ressources naturelles, qui classait le Suriname parmi les 20 premiers pays;

RECONNAISSANT que le Suriname, malgré ses difficultés économiques, a résisté aux offres d'achat de vastes parcelles de son domaine de forêts primaires faites par des compagnies d'exploitation forestières, depuis plus de trois ans, et que ce pays examine très soigneusement toute la gamme de possibilités autres qu'une exploitation destructrice;

RECONNAISSANT que l'intérieur du Suriname, couvert de forêts, abrite deux groupes autochtones importants, les communautés Maroons d'origine africaine et les Amérindiens, dont la survie serait compromise par des pratiques forestières non durables;

NOTANT que dans plusieurs pays tropicaux de nombreuses autres utilisations véritablement durables des forêts pluviales tropicales sont conçues et mises en pratique (par exemple l'écotourisme, l'exploitation de produits forestiers autres que le bois);

NOTANT que le gouvernement du Suriname a très sérieusement écouté les préoccupations des populations autochtones et y a répondu;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session :

1. FÉLICITE le gouvernement du Suriname pour l'exemple qu'il donne et pour son attitude éclairée concernant l'avenir d'une des dernières forêts primaires du monde.
2. Prie le Directeur général, les commissions et les membres de l'UICN, dans la limite des ressources disponibles:
 - a) d'offrir leur appui technique;
 - b) d'encourager vivement les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (à l'exemple de l'engagement actuel de la Banque interaméricaine de développement), les fondations internationales et les organisations de conservation à aider le Suriname qui est un des premiers pays ayant des forêts tropicales à adopter une attitude éclairée envers l'utilisation véritablement durable des ressources forestières tropicales et de la richesse biologique.

Note. Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, Etat membre de l'UICN, a fait savoir qu'elle n'avait pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'y aurait pas participé. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

L'expression «populations autochtones» employée dans cette Recommandation ne doit pas être comprise comme ayant un quelconque rapport avec les droits pouvant s'attacher à cette expression en droit international.